Le Sud-Ouest
Montréal

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 22018 à OCA25 22021 – Résolution CA25 220139 (dossier 1259838004)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 5 mai 2025 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1º et 3º);
Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 parage. 8º);

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 13 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude